

## **TRAVAUX MAIRIE EN COURS**

Le déménagement vers la salle du conseil a été effectué avec la participation des employés communaux.

Les travaux ont débuté le 20 mai et avancent normalement, avec une bonne coordination des artisans. Une partie du mobilier a été commandée pour 5.444,17 € hors taxes.

## **CONVENTIONS ET CONTRATS**

Le conseil donne son accord pour l'embauche d'un jeune sur la période d'été (accroissement saisonnier d'activité); Grégory BERGER travaillera avec les agents communaux du 7 juillet au 14 août.

Une convention de mutualisation est établie avec la commune de Montromant pour mise à disposition du tracteur avec chauffeur pour quelques journées ou demi-journées par an.

## **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

**Conseil jeunes** : les membres du conseil jeunes ont aidé à servir l'apéritif le jour de la fête des Mères.

Leur projet « **formation défibrillateur** » est bien avancé. Vous trouverez dans cette lettre, une affiche élaborée par leurs soins vous rappelant que cette formation aura lieu le 24 Juin 2015 à la salle des fêtes. Cette formation sera faite par les pompiers de Sainte-Foy-l'Argentière; elle est ouverte à tous et peut peut-être vous être utile pour sauver un proche. Le conseil jeunes vous attend nombreux....

Les jeunes ont également inscrit la commune de Saint-Genis-l'Argentière sur un site internet regroupant toutes les communes équipées de défibrillateur « Ma commune a du cœur ».

### **Voirie :**

L'entreprise C.C.M. Service (CHILLET-CHARRASSIN) a terminé les travaux d'enrochement de Lafay.

Une demande de chiffrage a été demandée à la M.D.R. pour augmenter, en amont et en aval, la signalétique d'interdiction aux véhicules de plus de 3.5 t sur le RD 25<sup>E</sup> (liaison RD 389 Lafay – RD 25 le bourg). Trop de poids lourds empruntent encore cette voie et se trouvent « coincés » dans le village.

Les travaux d'élagage des haies en bordures des chemins ont débuté le 3 Juin.

Le conseil réfléchit sur des travaux de mise en sécurité des piétons pour la rue des Lavandières. Ces travaux pourraient être subventionnés par le produit d'amendes de police (demande à formuler).

Dans le cadre du programme de voirie communautaire, la réfection en enrobé de la descente des planches sera effectuée à l'automne et une réflexion est en cours pour le chemin de Malacour.

**Schéma de Cohérence Territoriale** : Une réunion d'information destinée aux élus aura lieu le 8 juin. Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de chacune des 34 communes membres se devra d'être en cohérence avec les exigences du S.C.O.T. Nous vous rappelons que le SCOT est un projet d'aménagement et de développement durable qui déclinera des prescriptions pour l'ensemble de nos communes.

Pour toute information : <http://www.monts-du-lyonnais.fr/index-scot.htm>

**Réseau Entraide Solidarité** : trois élus saint genoisis ont assisté à l'assemblée générale de l'association; ils sont unanimes pour féliciter tous les bénévoles qui viennent en aide de multiples façons aux personnes en difficulté de notre canton: coup de chapeau donc à cette association malheureusement de plus en plus utile.

**SIMOLY** : Dans le cadre de TEPOS (Territoires à énergie positive), le Syndicat intercommunaire des Monts du Lyonnais recherche des toits communaux pour installer des panneaux photovoltaïques. La commune a adressé une réponse de principe positive à cette demande en proposant différents toits de bâtiments communaux. La décision d'implanter ou non du photovoltaïque sur un ou plusieurs de nos toits appartient donc désormais au SIMOLY.

**SIMOLY ENVIRONNEMENT** : Lors de sa dernière réunion, le SIMOLY a remis l'accent sur le fait que le prix du traitement des ordures ménagères est en constante hausse.

**Trop d'erreurs de tris sont encore constatées**; Rappel: sans le tri, le prix de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères serait majoré de 17 € par habitant.

Le SIMOLY propose une aide financière aux personnes souhaitant acquérir un broyeur individuel de végétaux. <http://www.monts-du-lyonnais.fr/>

**Carrière LAFARGE de La Patte** : Les mesures de recherche d'amiante sont terminées et se sont toutes révélées négatives. Un seuil de bruit diurne entendu par les habitants du hameau de Boussoure reste légèrement au-dessus de la norme mais la carrière investit pour essayer de solutionner ce problème.

**Lotissement privé de Lafay** : Des habitants du lotissement privé de Lafay (création en 1999) ont rencontré la municipalité pour l'alerter: le lotisseur qui s'était occupé des travaux de construction a déposé le bilan avant la réception définitive. Il en résulte que certains travaux n'ont jamais été réalisés, notamment des enrobés et qu'il y a carence au niveau de l'association syndicale.

De ce fait, la réserve à incendie n'a jamais été entretenue (dont d'ailleurs aucun habitant n'a la clé d'accès) et une « caution financière » est toujours bloquée chez le notaire.

M. le Maire s'est engagé à voir avec les pompiers ce problème très important de réserve à incendie et à prendre contact avec le notaire pour essayer de solutionner le problème financier.

## **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

Virginie MASSE fait part de « bagarres d'eau » entre adolescents dans le bourg. Ces « jeux » avaient lieu dans un endroit dangereux pour les ados en question et de plus ils se sont servis des sacs prévus pour les déjections canines pour les remplir d'eau.

Nous rappelons que la commune n'est pas responsable de la mise en danger de ces adolescents et nous déplorons l'utilisation de ces sacs communaux pour un tout autre usage.

**Marché du vendredi** : Par manque de clientèle, le fromager et le primeur ont arrêté le marché. Nous sommes bien conscients qu'il va manquer aux habitués mais nous ne pouvons rien faire contre les nouvelles habitudes des consommateurs qui ont délaissé notre marché.

**Travaux rénovation salle des sports et création halle** : Mercredi 1<sup>er</sup> Juillet à 20 heures aura lieu une rencontre avec les responsables des associations pour présenter le projet et le planning des travaux.

**Festival lyrique en lyonnais** : il aura lieu du 5 au 9 Juillet 2015 avec un concert d'ouverture le 5 juillet à Sainte-Foy (halle du parc), un récital de musique baroque le 6 juillet à l'église de Chazelles-sur-Lyon, un oratorio chœur et orgue le 7 juillet à l'église de Saint-Symphorien-sur-Coise et une opérette les 8 et 9 juillet au château de la Bourdelière à Saint-Laurent-de-Chamousset. Les informations sont disponibles sur <http://www.festivallyy.fr/> ou dans les offices du tourisme.

**Hôpital de Feurs** : un « Comité de défense du centre hospitalier du Forez site de Feurs » s'est créé pour essayer de sauvegarder cet hôpital de proximité et ses urgences. Si le site venait à fermer, les malades (et leurs familles) devraient alors se rendre à Montbrison, Roanne, St Etienne ou Lyon, ce qui rend forcément la vie plus compliquée ; quant aux urgences, il est évident qu'une heure de route avant les soins au lieu de 20 minutes actuellement, accroît les risques.

Si vous souhaitez soutenir votre hôpital de proximité, vous pouvez vous rendre sur le site « facebook » de ce comité. Vous pouvez également adresser un courrier type (comme celui joint à la lettre de l'équipe municipale que vous pouvez simplement photocopier et compléter ou tout autre courrier à votre convenance) en 3 exemplaires : un pour l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), un pour le centre hospitalier du forez et le dernier pour le tribunal d'instance de Montbrison.

 **PROCHAINE REUNION** vendredi 17 Juillet 2015 à la maison de l'amitié

**Avis de la mairie** : Le secrétariat sera fermé au public **lundi 13 juillet**.

**Réalisation de la publication par la commission informations**  
**Lettre éditée et imprimée par la mairie**

**Mairie** Ouverture secrétariat : lundi, mercredi et vendredi de 14 à 18H30

Ouverture secrétariat : lundi, mercredi et vendredi de 14 à 18H30 Tél. 04.74.70.04.83. Fax. 04.74.26.23.72. courriel : [mairie@saintgenislargentiere.fr](mailto:mairie@saintgenislargentiere.fr) Blog mairie : <http://stgenislargentiere.skyrock.com/>

**Médiathèque** Ouverture au public : mardi 13h30-15h30, mercredi 13h30-16h30, jeudi 16h30-18h,

vendredi 13h30-16h30, samedi 10h-12h15 Tél. 04.74.26.22.56. Courriel : [mediathequestgenis@gmail.com](mailto:mediathequestgenis@gmail.com)

**Nous faisons appel à vos idées**  
À vous de créer le nouveau slogan du covoiturage des Monts du Lyonnais sous forme de témoignage, dessin, phrase choc, photo... ou en complétant cette phrase :  
« Je covoiture parce que..... »

**COVOITURAGE**  
[www.covoiturage-montsdulyonnais.fr](http://www.covoiturage-montsdulyonnais.fr)

Envoyez vos idées à Marie-Pierre GUICHERD [mariepierre.guicherd@simoly.fr](mailto:mariepierre.guicherd@simoly.fr)



## Séance du vendredi 5 juin 2015 - 20h

Absents excusés : Alexis BADOIL (procuration à Richard TRUCHET), Alain CHAPOT (procuration à Jacques VERNE), Anne-Laure MARCO (procuration à Chantal YVOREL).

### DOSSIERS EN COURS

#### Programme de travaux d'investissement

Notre projet de contrat triennal Département/ Commune a été déposé dans les délais impartis et nous laisse espérer une aide financière au taux de 55 % pour le programme de travaux que nous avons défini : rénovation salle des sports avec création d'une halle, aménagement accessibilité et sécurité rue du tonkin.

Réponse devrait nous être donnée entre juillet et septembre.

#### Plan Educatif Territorial

Notre dossier P.E.D.T. a été déposé dans les délais à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) du Rhône et à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (D.S.D.E.N.)

La réalisation d'un P.E.D.T. est une condition pour bénéficier du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires ; la commune a reçu une aide de l'Etat de 50 € par enfant pour l'année scolaire en cours.

### TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES : ORGANISATION POUR LA RENTREE 2015-2016

Après rencontre avec les animateurs et l'étude de nouvelles propositions, M. le Maire donne la liste des intervenants retenus pour l'année scolaire 2015-2016, précisant que l'enveloppe budgétaire définie l'an dernier reste inchangée.

Un planning a été préparé pour un roulement des animations, en fonction des périodes d'interventions des différents animateurs.

Certains animateurs sont titulaires de diplômes reconnus (B.A.F.A., C.A.P. petite enfance, etc.) ce qui permettra à la commune d'être éligible à une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales (dossier à monter).

La proposition d'activités toujours variées et de qualité est maintenue ; la gratuité pour les familles est également maintenue.

Un courrier avec des explications précises sera transmis aux parents concernés en temps voulu.